

Programme mondial de parrainage/d'agents immobiliers entreprise Regus 2016

Agents agréés :

Le groupe Regus versera aux Agents immobiliers entreprise agréés une rétribution en contrepartie de toute présentation initiale ou de tout parrainage (ci-après désigné les « Parrainages ») d'un client n'ayant jamais été recommandé à Regus, aboutissant à la signature d'un Contrat de service. Le Programme de parrainage/d'Agents immobilier entreprise Regus est strictement réservé aux agents agréés spécialisés en immobilier d'entreprise, en immobilier résidentiel et en grands comptes, qui bénéficient d'une bonne réputation.

Contrat initial :

Bureau, espace de coworking, formules Campus, Enterprise, programme Businessworld : la rétribution versée correspondra à 10 % de la part que représente l'espace de travail concerné dans le tarif du contrat de service signé jusqu'aux premiers 12 mois dudit contrat.*

Domiciliation, bureau de secours : la rétribution versée correspondra à 10 % du tarif du contrat de service signé jusqu'aux premiers 12 mois dudit contrat.

Une participation active de l'agent immobilier est requise pour pouvoir prétendre à une commission.**

Extensions de bureaux, d'espaces de coworking et de formules Campus :

Les extensions de bureaux, d'espaces de coworking et de formules Campus correspondent aux clients qui élargissent leur espace de travail dans le centre où ils sont implantés pendant la période initiale de leur contrat. *La rétribution versée correspondra à 10 % de la part que représente l'espace de travail concerné dans le tarif du contrat de service signé jusqu'aux premiers 12 mois dudit contrat. L'Agent immobilier entreprise doit impérativement avoir joué un rôle actif dans la décision de son client d'élargir son espace de travail afin de pouvoir prétendre à une commission.**

Paiement :

Un paiement sera effectué chaque mois sur la base des ventes conclues le mois précédent, sur réception d'une facture. Une vente conclue correspond à la signature d'un contrat de service et au paiement de la redevance initiale. Les factures doivent impérativement être reçues dans les 60 jours qui suivent la vente. Toutes les commissions seront versées à la société de courtage et non pas à un individu particulier. Le montant maximal versé ne pourra jamais excéder 100 000 GBP ou son équivalent en devise locale dans le cas d'une transaction unique. En cas de manquement de la part du client pendant la durée de son contrat après le versement d'une commission, Regus facturera l'Agent immobilier entreprise un pourcentage de la commission calculée au prorata pour la durée durant laquelle le client en question sera en rupture de contrat, ou déduira ce montant d'un paiement futur.

Mode de paiement :

Tous les paiements seront effectués par transfert/virement bancaire ou par ACH si l'Agent concerné se trouve en Amérique du Nord.

Enregistrement :

Les Agents immobiliers entreprise doivent impérativement parrainer leurs clients à un membre de l'équipe Regus (quel que soit le cas de figure), sur le site Regus ou par n'importe quel autre moyen approuvé par Regus. Au Royaume Uni, seuls les parrainages envoyés par mail à agents.helpdesk@regus.com seront acceptés. Dans le cas où deux ou plusieurs Agents immobilier entreprise parraineraient le même client, Regus acceptera la première proposition de parrainage officiellement reçue, sauf avis contraire de la part du client concerné. Regus se réserve le droit de refuser tout parrainage dans le cas où le client aurait contacté Regus directement, serait déjà un client de Regus, ou aurait précédemment été parrainé par un autre Agent immobilier entreprise. Regus s'efforcera d'informer l'Agent immobilier entreprise ayant soumis une proposition de parrainage de tout refus dans un délai de 3 jours



ouvrables. La soumission d'un parrainage à Regus représente l'acceptation de nos conditions générales. Regus se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette politique à tout moment et sans préavis.

Demande d'informations : pour toute question, merci d'envoyer un e-mail à GlobalBroker.Commissions@regus.com

**L'espace de travail exclut tout service tels que le téléphone ou Internet. Dans le cas d'un contrat à tarif forfaitaire, le paiement sera calculé sur la base de la part que représente l'espace de travail dans la redevance mensuelle.*

***Une participation active signifie que l'Agent immobilier entreprise informera Regus de l'opportunité en question de la manière susmentionnée.*